

WBTi Suisse 2020

Comment la Suisse s'engage-t-elle en faveur de l'allaitement ? Que fait-elle en la matière ? Le [Rapport WBTi Suisse \(World Breastfeeding Trends Initiative\)](#), qui analyse la politique d'allaitement dans notre pays, a été publié. 48 points sur 100 ont été attribués pour les indicateurs 1 à 10.

Résumé des résultats et des recommandations clés pour chaque indicateur

Indicateur 1 – Mesures politiques (3 points sur 10) : *instaurer une commission nationale pour l'allaitement maternel avec un financement public suffisant. Une stratégie nationale en matière d'allaitement maternel doit être élaborée, incluant les domaines information, éducation et recherche.*

Indicateur 2 – Hôpitaux Amis des Bébés (3,5 points sur 10) : *les critères de l'IHAB doivent servir de référence à toutes les maternités et cliniques pédiatriques, qui doivent recevoir un soutien financier et logistique pour mettre en pratique et maintenir la certification IHAB.*

Indicateur 3 – Mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (5 points sur 10) : *le code international et les résolutions de l'AMS y relatives doivent être intégralement inscrits dans la loi. Les conflits d'intérêts liés au code dans le système de santé doivent être clairement identifiés et les violations du code être sanctionnées efficacement.*

Indicateur 4 – Protection de la maternité (6 points sur 10) : *adapter la législation sur le congé de maternité et de paternité de manière à prolonger le congé au moins jusqu'à la durée de l'allaitement maternel exclusif recommandée par l'OMS.*

Indicateur 5 – Soutien à l'allaitement maternel dans le cadre du système de santé (5,5 points sur 10) : *des informations factuelles et impartiales sur l'allaitement et la valeur du lait maternel doivent être transmises dans le cadre de la formation de base et la formation continue des différentes professions de la santé.*

Indicateur 6 – Soutien aux mères dans les communes (7 points sur 10) : *les conseils prénatals et postnatals doivent être offerts aux parents par des expert-e-s et des organes compétents, indépendants, respectant le code de conduite et assurant un accompagnement continu durant toute la période de la grossesse, de la naissance, du post-partum et de l'allaitement.*

Indicateur 7 – Appui en information (5 points sur 10) : *le financement public du soutien à l'allaitement ne doit pas être réduit davantage et l'offre de consultations pour les parents qui ont besoin de conseils en matière d'allaitement et d'alimentation des nourrissons doit être élargie. Mettre à disposition des ressources financières pour la production de brochures et d'autres sources d'informations indépendantes et conformes au code sur l'allaitement maternel et les aliments de complément.*

Indicateur 8 – VIH (9 points sur 10) : *les dernières découvertes dans le domaine VIH et allaitement maternel doivent être partagées dans toute la Suisse entre les professionnel-le-s, les maternités et les cliniques pédiatriques. Les parents concernés doivent recevoir des informations complètes.*

Indicateur 9 – Catastrophes et situations d'urgence (0 point sur 10) : *informer les états-majors de la protection civile sur l'importance de l'allaitement maternel et sur l'utilisation d'aliments pour nourrissons dans les situations d'urgence. Préparer du matériel d'information et définir des procédés pour de telles situations.*

Indicateur 10 – Monitoring et évaluation (4 points sur 10) : *une stratégie pour la collecte annuelle de données nationales sur l'allaitement et la nutrition conformément aux lignes directrices de l'OMS doit être progressivement élaborée et mise en œuvre. Créer une base de données sur l'allaitement et la prévention.*

Indicateurs 11 à 15 – Pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant : *les mesures visant à promouvoir l'allaitement exclusif et à augmenter la durée totale de l'allaitement doivent être formulées et mises en œuvre selon un calendrier défini.*